



## SORTIE DE CONFINEMENT – PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE

### Premier cahier des Charges – 28 Avril 2020

Ce premier cahier des Charges a été élaboré le Mardi 28 Avril à 9h00 avec l'ELU du C.S.E., le Chef de Service et le directeur. Il sera enrichi, modifié ou amélioré en cours d'activité, en fonction des remontées des salariés.

Il est aussi dépendant des annonces du 1<sup>er</sup> Ministre, de l'H.A.S. et de l'évolution de la Pandémie.

**La règle d'une personne par Bureau et aucune réunion en dehors du siège est à adopter dès maintenant. Le port du masque est obligatoire en présence d'un tiers salarié, jeune ou partenaire.**

1°) **Protéger les salariés et les Jeunes** en prenant des mesures adaptées (Masques, gel Hydro, savon...).

2°) **Connaissance et respect des gestes barrières.**

3°) **Coordination sanitaire et contrôle** + Gestion des stocks et information/formation...  
> sensibilisation des salariés : **L'infirmière de l'Association.**

4°) **Chantiers Educatifs : Privilégier les Chantiers extérieurs**

> Une procédure expérimentale du chantier doit être **mise en œuvre avant chaque chantier** :  
- Nombre de Jeunes concernés > **3 à 4 personnes maximum,**  
- Lieu, supports et conditions du chantier,  
- **Evaluation de l'état de santé des Jeunes** (Questionnaire chaque jour, avant le démarrage du Chantier > Voir Proposition de protocole du 24/04/2020 qui sera à faire valider par l'infirmière).

**Sur l'Agglomération Périgourdine : Présence de l'infirmière, du chef de service ou du directeur sur chaque Chantier Educatif en amont et chaque jour** pour le passage des consignes sanitaires + Organisation du repas de Midi > **sandwichs du commerce + Bouteilles d'eau individuelles + Signatures des documents administratifs et des émargements.**

**Sur la Vallée de l'Isle : Présence du coordonnateur socioprofessionnel (ou du Chef de service ou du directeur) en soutien de l'Educateur Technique en amont et chaque jour** pour le passage des consignes sanitaires + Organisation du repas de Midi > **sandwichs du commerce + Bouteilles d'eau individuelles + Signatures des documents administratifs et des émargements.**

> L'organisation évoluera au fur et à mesure des difficultés ou limites rencontrées et d'éventuelles recommandations de la H.A.S., du Département de l'Etat et des Maires.

**Dans le courant du mois de Mai une réunion avec L'infirmière, l'Elu du C.S.E., le Coordonnateur Socioprofessionnel, le Chef de Service et le directeur permettra de finaliser une procédure.**

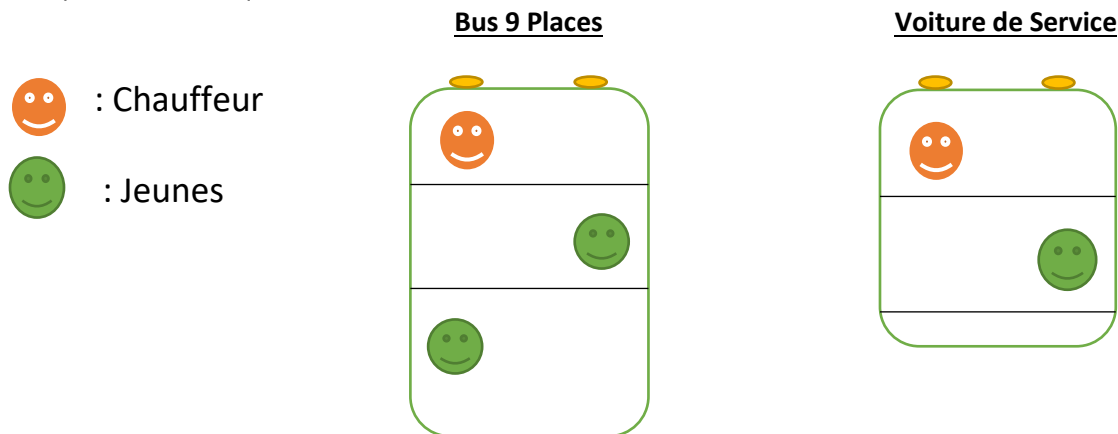
5°) **Le travail de rue :**

En cas de travail de rue conjoint : **Respect des gestes barrières et des distances recommandées. Les permanences éducatives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. La permanence est quotidienne par téléphone. Les rendez-vous au Local ne pourront avoir lieu que pour un jeune à la fois, dans le respect des gestes barrières** (Une procédure sera mise en œuvre).

**Les visites à domicile sont suspendues, sauf situation exceptionnelle.** Chaque demande de visite éventuelle fera l'objet d'un accord préalable de l'encadrement et d'une procédure sanitaire adaptée.

6°) **Les transports :**

**Les véhicules de service seront les seuls à pouvoir être utilisés pour le transport des Jeunes**, selon une procédure adéquate.



7°) **Les réunions :**

Seules les réunions au siège sont remises en place (**10 personnes au maximum** dans la salle de réunion en suivant une procédure sanitaire). 1 Professionnel de chaque secteur présent à minima.

**Toutes les autres réunions sont suspendues.** Les informations sont communiquées par courriel, téléphone ou SMS.

8°) **Maintien de l'Hygiène des Locaux :**

La question de l'hygiène / des gestes barrières par un affichage approprié est primordiale pour la reprise, **dans chaque local, avec des nettoyages réguliers/quotidiens des pièces utilisées, poignées de portes...**

De la même façon, **pour le siège administratif, il va falloir instaurer une "organisation", soit en début soit en fin de journée pour passer sur les éléments communs du désinfectant** (il y a des lingettes dans les toilettes **ET** après chaque regroupement).

**(Du matériel et une procédure seront déterminés et communiqués à chaque secteur).**

9°) **Besoins en matériel estimés :**

Par semaine :

- **200 masques pour 20 Professionnels en activité (10 masques/semaine par salarié)**
- **Selon le nombre de Chantiers Educatifs : 2 masques/jour et par jeune. (Environ 100 masques /semaine).**

**> Un stock de démarrage de 200 masques** est demandé qui s'ajoute aux 150 en stocks au 28/04/2020.

- **Gel hydroalcoolique** > Gestion du stock à tenir > **Infirmière et personnel encadrant.**

**Le maintien de l'activité ne pourra se faire qu'à la condition que les masques de protection et l'ensemble du matériel soit en quantité suffisante, afin d'assurer la protection des salariés et de leurs familles, des jeunes et de leurs familles.**

**En amont de la période de confinement :**

- Préparation et édition des affiches précisant nos nouvelles modalités de travail sur plusieurs supports - Mise à jour du Site Internet - Préparation d'un document de communication à destination de nos partenaires.